

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

À une séance extraordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le jeudi 23 septembre 2021, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT,  
Monsieur Danny BOUCHARD,  
Madame Cindy VIGNOLA,  
Monsieur Marco OUELLET,  
Monsieur Daniel BERGERON,  
Monsieur Shannon POWER.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2.- Résolution – adoption du procès-verbal;

3.- Résolution – Demande d'aide financière – Fonds d'initiatives nordiques – Volet A : Essor des communautés et conservation de l'environnement;

4.- Résolution pour mandater Madame Isabelle Landry pour représenter la conseillère Cindy Vignola dans un dossier de la Commission municipale du Québec;

5.- Résolution pour entériner la dépense pour l'achat d'articles promotionnels pour le lancement de l'image de marque de la Ville de Fermont;

6.- Résolution pour établir le tarif des rémunérations du personnel électoral et pour abroger la résolution SS17-09-03;

7.- Résolution – Renouvellement du contrat pour les photocopieurs;

8.- Résolution pour demander au ministère de la Justice de renouveler l'autorisation de Madame Marie Philippe célébrant compétente à célébrer les mariages et unions civiles sur le territoire de la municipalité;

9.- Résolution pour le renouvellement du contrat d'entretien d'éléments en mécanique du bâtiment de la municipalité avec l'entreprise AC Contrôles;

PÉRIODE DE QUESTIONS

10.- Résolution – fermeture de la séance.

**S21-09-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé;

ADOPTÉE

**S21-09-02**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

**S21-09-03**

**RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES VOLET A : ESSOR DES COMMUNAUTÉS ET CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont adopté la résolution S21-02-06 en février 2021 afin d'autoriser Madame Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, à effectuer les démarches nécessaires pour une demande de subvention au Fonds d'initiatives nordiques;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire mandater le directeur général, Monsieur Claude Gagné, pour déposer des projets, effectuer les démarches nécessaires et signer les ententes en lien avec la demande d'aide financière au Fonds d'initiatives nordiques pour les travaux des sentiers Severson;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent Monsieur Claude Gagné, directeur général, à déposer des projets, à effectuer les démarches nécessaires et à signer les ententes en lien avec la demande d'aide financière au Fonds d'initiatives nordiques pour les travaux des sentiers Severson;

ADOPTÉE

**S21-09-04**

**RÉSOLUTION POUR MANDATER MADAME ISABELLE LANDRY POUR REPRÉSENTER LA CONSEILLÈRE CINDY VIGNOLA DANS UN DOSSIER DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC ET POUR ABROGER LA RÉSOLUTION R21-09-07**

CONSIDÉRANT QUE la représentation de Madame Cindy Vignola est nécessaire dans un dossier avec la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 604.6 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'estimation des honoraires de Madame Isabelle Landry;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de la Commission des affaires municipale du Québec a débuté au mois de juillet;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACQUITTER les honoraires de BCF avocats d'affaires dans le dossier de la Commission municipale du Québec et dans la citation à comparaître devant celle-ci, le tout rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2021;

ADOPTÉE

La Conseillère Cindy VIGNOLA se retire des discussions.

ADOPTÉE

**S21-09-05**

**RÉSOLUTION POUR ENTÉRINER LA DÉPENSE POUR L'ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS POUR LE LANCEMENT DE L'IMAGE DE MARQUE DE LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désirait remettre aux citoyens et aux employés un article promotionnel pour lancer sa nouvelle image de marque;

CONSIDÉRANT QUE la firme Parallèle mandatée pour créer la nouvelle image suggérait que l'article promotionnel offert soit une paire de bas;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture de W Communication pour les paires de bas;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil entérinent la dépense pour l'achat de paires de bas au montant de 24 988,37 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**S21-09-06**

**RÉSOLUTION POUR ÉTABLIR LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL ET POUR ABROGER LA RÉSOLUTION SS17-09-03**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le Conseil a le pouvoir d'établir un tarif de rémunérations;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE le tarif des rémunérations du personnel électoral municipal soit fixé comme suit :

Président d'élection : 3 540 \$  
Secrétaire d'élection : Les  $\frac{3}{4}$  de la rémunération totale du président d'élection  
Adjoint au président : La  $\frac{1}{2}$  de la rémunération totale du président d'élection

Rémunération du personnel affecté aux scrutins

	<b>Fonctions le jour du scrutin</b>	<b>Fonctions le jour du vote par anticipation</b>
<b>Scrutateurs</b>	<b>250 \$</b>	<b>250 \$</b>
<b>Secrétaire du bureau de vote</b>	<b>235 \$</b>	<b>235 \$</b>
<b>Table de vérification (présidente)</b>	<b>205 \$</b>	<b>205 \$</b>
<b>Table de vérification (commis)</b>	<b>205 \$</b>	<b>205 \$</b>
<b>Préposé à l'accueil</b>	<b>205 \$</b>	<b>205 \$</b>
<b>Responsable des préposés à l'information et au maintien de l'ordre</b>	<b>300 \$</b>	<b>260 \$</b>
<b>Préposé à l'information et au maintien de l'ordre</b>	<b>260 \$</b>	
<b>Comptabilité</b>	<b>205 \$</b>	
<b>Remplaçante</b>	<b>180 \$</b>	
<b>Commission de révision</b>	<b>375 \$</b>	

Toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 40 \$ pour assister à une séance d'information. De plus, toute personne visée par cette rémunération qui participe au dépouillement du vote recevra une rémunération supplémentaire de 50 \$ pour le dépouillement.

QUE cette résolution abroge la résolution SS17-09-03.

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

S21-09-07

**RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LES PHOTOCOPIEURS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la proposition de la compagnie XEROX pour le renouvellement du contrat pour les photocopieurs;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement inclut également le remplacement des photocopieurs;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement 470 concernant la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le renouvellement du contrat avec ***XEROX pour le changement des photocopieurs au Service administratif, au Service des loisirs et de la culture, aux Services techniques et au Service Incendie, au coût de :***

Service administratif :	26 678,40 \$ / 5 ans – poste budgétaire 02 130 00 510
Service des loisirs :	25 656,60 \$ / 5 ans – poste budgétaire 02 701 10 510
Services techniques :	19 594,80 \$ / 5 ans – poste budgétaire 02 310 00 510
Service Incendie :	19 305 \$ / 5 ans – poste budgétaire 02 220 00 510

Taxes en sus.

QUE les membres du Conseil autorisent Monsieur Claude GAGNÉ à signer les documents requis.

ADOPTÉE

**S21-09-08**

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DE RENOUELER L'AUTORISATION DE MADAME MARIE PHILIPPE COUTURE CÉLÉBRANT COMPÉTENTE À CÉLÉBRER LES MARIAGES ET UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'adoption du Projet de loi n° 84, *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* sanctionnée le 8 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de Loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont renouvelle auprès du ministère de la Justice l'autorisation de Madame Marie Philippe Couture célébrant - compétente à célébrer les mariages et unions civiles sur le territoire de la municipalité pour une période de 5 ans.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**S21-09-09**

**RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN  
D'ÉLÉMENTS EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT DE LA MUNICIPALITÉ AVEC  
L'ENTREPRISE AC CONTRÔLES**

CONSIDÉRANT QU'une inspection annuelle des éléments en mécanique du bâtiment et mécanique de loisir est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE des mises à jour sur les fonctionnements seront effectuées et qu'une formation pour les porteurs de dossiers au sein des départements est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement 470 concernant la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le renouvellement du contrat d'entretien des éléments en mécanique du bâtiment de la municipalité avec l'entreprise AC Contrôles au montant de 57 102,91 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié et d'autoriser Monsieur Claude GAGNÉ à signer les documents requis;

ADOPTÉE

**S21-09-10**

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 59.

ADOPTÉE

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE